

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20240129-D\_29\_01\_2024\_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2024  
Affichage : 07/02/2024

**Délibération n°29-01-2024-009**

7.1 Décisions budgétaires

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du Lundi 29 Janvier 2024

Date de convocation	22 Janvier 2024
Date d'affichage	22 Janvier 2024

Membres en exercice	55
Membres présents	39
Votants	51 (dont 12 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 29 janvier à 18h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Duneau, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents** : 38 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Thierry BODIN, M. Emmanuel BOIS, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, Mme Cécile KNITTEL, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, Mme Nadège PIOGER, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT.

**Etait représenté** : 1 - M. Guy CHEVAUCHER représenté par M. Philippe BLAVETTE.

**Pouvoirs** : 12 - Mme Catherine BOSSY ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, M. Pascal BOURGOIN ayant donné pouvoir à M. Philippe BLAVETTE, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNÉ ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, Mme Marie-Line LEDRU ayant donné pouvoir à M. Régis BOURNEUF, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Roland MARCOTTE ayant donné pouvoir à Mme Michèle LEGESNE, M. Laurent PHILIBERT ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Jean-Yves RENARD ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à Mme Patricia ÉDET.

**Etaient excusés** : 4 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Pierre BOULARD, M. Jean-Yves HERMELINE, M. José PLANS.

**Secrétaire de séance** : M. Joël CIRON.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

## BUDGET : INVESTISSEMENTS ANTICIPÉS 2024

Le Conseil de communauté,

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant l'engagement de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif,

Vu le rapport du Président présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances,

Après en avoir délibéré,

**EST INFORME** du montant maximum de 341 552 € pour lequel le Conseil communautaire peut autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'équipement selon le détail ci-après :

	Intitulés	Crédits ouverts 2023 (BP + DM) Hors AP/CP	Maximum d'ouverture autorisé pour 2024
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	124 235 €	31 059 €
chapitre D 204	Subventions d'équipement versées	265 965 €	66 491 €
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	449 687 €	112 422 €
chapitre D 23	Immobilisations en cours	526 320 €	131 580 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 366 207 €</b>	<b>341 552 €</b>

**DECIDE** de procéder sur le budget général, à la réalisation des investissements anticipés suivants :

	chapitre D 20	chapitre D 204	chapitre D 21	chapitre D 23	compte
Etudes diverses PLUi et frais de publication pour le PLUi	6 000 €				202
Frais d'impression et de publication pour le RLPi	3 000 €				202
Frais de publication dans le cadre des marchés publics	2 500 €			5 000 €	2051 / 2313
Acquisition œuvre d'art Isabella Ortiz			700 €		21621
Bornes Wifi locaux CCHS			1 000 €		21838
<b>TOTAL</b>	<b>11 500 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 700 €</b>	<b>5 000 €</b>	

**AUTORISE** le Président ou son représentant à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 30 janvier 2024

Pour extrait conforme

Le 30 janvier 2024

Le Président

M. Didier REVEAU